

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 24 JUIN 2025

N° 2025-56

Approbation de la
Décision modificative n°1
du budget principal de
GBCA

Le 24 juin 2025, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis salle Olivier Barillot, située au 1er étage de l'annexe de l'hôtel de ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, M. Philippe CHALLANT, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, M. Thierry BESANÇON, M. Arnaud MIOTTE, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Laurent DEMESY,

Andelnans : M. Bernard MAUFFREY, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Autrechêne** : Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers** : Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO, M. Tony KNEIP, Mme Rachel HORLACHER, M. Jean Marie HERZOG, M. Yves VOLA, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, Mme Corinne CASTALDI, M. Philippe LEGROS, M. Olivier BLOCH, Mme Christiane EINHORN, Mme Annie BAULAY, M. Karel TRAPP, Mme Samia JABER, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Châtenois-les-forges** : Mme Marie-Josée BAILLIF, **Chèvremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cravanche** : Mme Anne-Claude TRUONG, **Cunelières** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : Mme Martine PAULUZZI, M. Pierre GOBERT, **Denney** : Mme Dorothee FERNANDEZ, **Eguenigue** : M. Gérard PAYROU, **Larivière** : M. Sylvain RONZANI, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-chateau** : M. Michaël BRUN, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Trévenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey** : Mme Marie-France BONNANS-WEBER.

M. Daniel MUNIER (suppléant de M. Thierry PATTE)
M. Patrick CLEMENCE (suppléant de M. Alain TRITTER)
Mme Nelly WISS (suppléante de M. Daniel SCHNOEBELEN)
M. Laurent STIRNEMANN (suppléant de M. Eric GILBERT)
M. Patrick DUMEL (suppléant de M. Michel BLANC)
M. Roger CHENUT (suppléant de Mme Isabelle SEGURA)
Mme Marie-Ange PERREZ (suppléante de M. Jean-François ROUSSEAU)
M. Eric WERDENBERG (suppléant de M. Alain SALOMON)

Etaient absents :

Mme Loubna KETFI-CHARIF Vice-présidente - mandataire : M. Yves VOLA (Belfort)
M. Alain PICARD Vice-président - mandataire : Mme Marie-Laure FRIEZ Vice-présidente
Mme Françoise RAVEY Conseillère communautaire déléguée - mandataire : Mme Marianne DORIAN
Conseillère communautaire déléguée
M. Joseph ILLANA Conseiller communautaire délégué - mandataire : M. Miltiade CONSTANTAKATOS
Conseiller communautaire délégué
M. Michel NARDIN (Angeot) - mandataire : M. Sylvain RONZANI (Larivière)
M. Sébastien VIVOT (Belfort) - mandataire : Mme Corinne CASTALDI (Belfort)
Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort) - mandataire : M. Philippe LEGROS (Belfort)
Mme Charlène AUTHIER (Belfort) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO (Belfort)
Mme Marie STABILE (Belfort) - mandataire : M. Tony KNEIP (Belfort)
Mme Marie-Thérèse ROBERT (Belfort) - mandataire : Mme Nathalie BOUDEVIN (Belfort)
M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : M. Jean Marie HERZOG (Belfort)
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : Mme Rachel HORLACHER (Belfort)
M. Nikola JELICIC (Belfort) - mandataire : Mme Christiane EINHORN (Belfort)
M. François BORON (Belfort) - mandataire : M. Damien MESLOT Président
M. Maxime BOURQUIN (Belfort) - mandataire : Mme Parvin CERF (Belfort)
M. René SCHMITT (Belfort) - mandataire : Mme Annie BAULAY (Belfort)
M. Bastien FAUDOT (Belfort) - mandataire : Mme Samia JABER (Belfort)
M. Julien PLUMELEUR (Charmois) - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente
M. Florian BOUQUET (Châtenois-les-forges) - mandataire : Mme Marie-Josée BAILLIF (Châtenois-les-forges)

M. Dominique JEANNIN (Essert) - mandataire : Mme Anne-Claude TRUONG (Cravanche)
Mme Pascale GABILLOUX (Novillard) - mandataire : Mme Christine BAINIER (Phaffans)
M. Jean-Pierre CNUUDE (Pérouse) - mandataire : M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué
M. Roland JACQUEMIN (Vézelois) - mandataire : M. Arnaud MIOTTE Conseiller communautaire délégué
M. Gérald LORIDAT (Bavilliers)
Mme Marie-José FLEURY (Belfort)
Mme Edith PETEY (Buc)
Mme Hafida BERREGAD (Essert)
M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle)
M. Bernard GUERRE-GENTON (Lagrange)
M. Dominique RETAILLEAU (Offemont)
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie)
Mme Marie-Paule MERLET (Valdoie)
Mme Sabrina MALAPELLE (Valdoie)
M. Thierry PATTE (Banvillars) - suppléé(e)
M. Alain TRITTER (Bethonvilliers) - suppléé(e)
M. Daniel SCHNOEBELEN (Dorans) - suppléé(e)
M. Eric GILBERT (Éloie) - suppléé(e)
M. Michel BLANC (Lacollonge) - suppléé(e)
Mme Isabelle SEGURA (Petit-croix) - suppléé(e)
M. Jean-François ROUSSEAU (Roppe) - suppléé(e)
M. Alain SALOMON (Vétrigne) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : M. Roger LAUQUIN

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 21h03.

Direction des Finances

Références : MM/JS/RB/CN/CM
Code matière : 7.1

Objet : Approbation de la Décision modificative n°1 du budget principal de GBCA

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.5211-1 et L.5211-9, et son article L.1612-11 portant sur les modifications pouvant être apportées au budget ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 et notamment ses articles relatifs aux décisions modificatives ;

Vu l'arrêté préfectoral n°90-2024-099 en date du 6 août 2024 portant statuts du Grand Belfort Communauté d'Agglomération ;

Vu la délibération n° 2025-35 en date du 26 mars 2025 portant adoption du budget primitif de GBCA ;

Il vous est proposé d'examiner les modifications à apporter au Budget principal, portant sur l'ajustement des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement ;

Le présent rapport synthétise les données du document budgétaire présenté en annexe ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'adopter les modifications et ajustements budgétaires de la Décision Budgétaire Modificative n°1 de l'exercice 2025 du Budget Principal de Grand Belfort communauté d'agglomération,

d'approuver le versement des nouvelles subventions et l'affectation des crédits de subventions tels que présentés dans le présent rapport, en procédant à un vote distinct pour les associations qui comptent un membre du Conseil Communautaire, soit au sein de leur bureau, soit en tant que salarié,

d'approuver l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique pour l'offrir dans le cadre de l'opération « je vais au boulot à vélo » en lien avec l'association VELOXYGENE,

d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer un avenant ou à conclure avec les associations concernées les conventions adéquates.

Pour	80	
Contre	0	
Suffrages exprimés	80	
Abstentions	6	M. René SCHMITT, Mme Annie BAULAY, M. Karel TRAPP, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT, Mme Martine PAULUZZI
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 24 juin 2025 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Publiée le : 30 juin 2025
Date de télétransmission : 30 juin 2025
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20250624-lmc136926B-BF-1-1

I. Budget Principal

1. Section de fonctionnement

➤ Recettes réelles de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement sont ajustées à hauteur de + 703 K€ dont :

- Ajustement du flux de mutualisation avec la ville de Belfort + 366 K€ en application de la délibération présentée à ce même conseil.
- Divers remboursements pour un total de 134 K€ (remboursement de frais pour dépollution, indemnités journalières, remboursement de salaires par la SPL).
- + 128 K€ suite à l'ajustement de la contribution au SMGPAP pour l'entretien des véhicules de la Direction Prévention et Valorisation des Déchets au titre de l'exercice 2024.
- L'ajustement de la subvention versée par le Conseil Département pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) : + 27 K€.
- + 25 K€ dans le cadre du transfert de la compétence Réseau de Chaleur Urbaine entre la ville de Belfort et GBCA (délibération 2024-27).
- L'ajustement du montant attendu au titre du FCTVA fonctionnement + 16 K€.
- L'ajustement des recettes de fiscalité, des dotations et des allocations compensatrices suite à la réception des notifications pour + 5 K€ dont :
 - Recettes indexées sur la TVA perçue en compensation des suppressions de la TH et de la CVAE : + 200 K€ incluant les régularisations 2024
 - Impôts liés à l'activité économique (TASCOM, IFER) : - 91 K€
 - Dotation Globale de de Fonctionnement : - 76 K€
 - Impôts ménages (TH, TFB, TFNB GEMAPI et TEOM) : - 27 K€
 - Allocations compensatrices de Taxe Foncière + 18 K€
 - Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) : - 19K€. L'EPCI n'est plus éligible à cette dotation.

➤ Dépenses réelles de fonctionnement :

Il est proposé d'ajuster les dépenses réelles de fonctionnement de + 251 k€ dont :

- + 80 K€ dans le cadre des flux budgétaire avec la ville de Belfort en application de la délibération présentée à ce même conseil.
- + 68 K€ suite à la bascule de la section d'investissement vers le fonctionnement d'une partie de l'indemnité versée au précédent exploitant du camping de l'Etang des Forges et la distinction à opérer entre le rachat des biens de reprises et l'indemnité des biens de retour. (Cf. délibération 2025-23).
- + 28 K€ de reversement des dégrèvements accordés au titre de la taxe GEMAPI.
- + 27 K€ de modification des subventions (voir infra).
- + 14 K€ pour ajuster les participations au S.C.O.T. et au Pôle Métropolitain suite aux votes des budgets 2025 des syndicats.
- + 13 K€ pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage mise en place dans le cadre du réseau de chaleur urbaine (cf. supra).
- + 10 K€ suite à l'ajustement de la contribution au SMGPAP pour l'entretien des véhicules de la collectivité au titre de l'exercice 2024.
- + 6.550 € dans le cadre de l'adhésion à l'E.P.T.B. Saône et Doubs (délibération 2025-43).
- + 1.700 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (parco) destiné à être offert lors de l'opération « je vais au boulot à vélo » en lien avec l'association VELOXYGENE.
- + 1.400 € pour ajuster la participation de GBCA Centre Opérationnel de Commandement et de Supervision (COCS).

Les modifications suivantes sont à prendre en compte concernant les subventions :

- + 17 K€ à ajouter à la subvention prévue au B.P 2025 à l'association Théâtre du Pilier.
- + 10 K€ à ajouter à la subvention prévue au B.P 2025 à l'association B.A.U.H.B.

L'affectation des subventions ci-dessus doit être approuvée via le présent rapport.

2. Section d'investissement

➤ Recettes réelles d'investissement

Il est proposé d'ajuster les recettes réelles d'investissement de + 1 012 K€ dont :

- + 1 M€ de recette dans le cadre d'un ajustement du montant attendu au titre du FCTVA.
- + 12 K€ de remboursement par l'UTBM d'un trop perçu concernant une subvention versée en 2020 pour l'achat d'équipements scientifiques dans le cadre du projet Eco campus suite au montant réellement dépensé par l'université.

➤ Dépenses réelles d'investissement

Il est proposé d'ajuster les dépenses réelles d'investissement de + 1 391 M€ correspondant à :

- + 542 K€ de subventions (voir infra).
- + 418 K€ afin d'ajuster la participation de GBCA au montant actualisé du coût des travaux de construction du refuge attenant à la nouvelle fourrière avec le SIFOU.
- + 300 K€ pour des études de sols en vue de l'implantation d'entreprises sur l'ancienne ZAC des Plutons.
- + 176 K€ suite à la bascule du chapitre 204 subvention vers le chapitre 21 pour les dépenses dans le cadre des travaux sur les pistes cyclables de Chèvremont et Bessoncourt.
- + 22 K€ afin de procéder au remboursement d'une aide financière versée par l'Etat en 2022 dans le cadre du programme des aides à la pierre 2019-2024 pour un projet de démolition à Montreux-Château dont le montant à justifier n'a pas été atteint.
- - 68 K€ suite à la bascule de l'investissement vers le fonctionnement d'une partie de l'indemnité versée dans le cadre de la fin de la DSP du camping de l'Etang des forges, ceci afin de distinguer les deux catégories de biens transférés (cf. supra).

Les modifications suivantes sont à prendre en compte concernant les subventions :

- + 500 K€ afin d'ajuster l'enveloppe 2025 du fonds d'aide aux communes aux demandes à venir.
- + 177 K€ afin d'ajuster l'enveloppe 2025 des aides à l'installation des médecins.
- + 25 K€ de subvention à la commune de Danjoutin pour leurs travaux sur leur terrain synthétique (voir délibération spécifique).
- - 160 K€ suite à la bascule du chapitre 204 subvention vers le chapitre 21 pour les dépenses dans le cadre des travaux sur les pistes cyclables de Chèvremont et Bessoncourt.

L'affectation des subventions ci-dessus doit être approuvée via le présent rapport.

3. Opération d'ordre

Aucune modification

4. **Equilibre des sections**

Fiscalité et Dotations	5 564,00 €
Recettes réajustées ou nouvelles	697 605,00 €
Total des recettes de fonctionnement	703 169,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	251 766,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	251 766,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	451 403,00 €
Recettes réajustées ou nouvelles	12 810,00 €
FCTVA	1 000 000,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	451 403,00 €
Total des recettes d'investissement	1 464 213,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	1 391 625,00 €
Total des dépenses d'investissement	1 391 625,00 €
Besoin de financement (emprunt)	-72 588,00 €

La décision modificative se traduit par une diminution du besoin d'emprunt prévisionnel de 72.588 €.